Numéro de rôle : 7240 (FR) Date de réception : 31-07-2019 Date audience : --- Date prononcé : ---	En cause : le recours en annulation de l'article 3, 2°, de la loi du 7 avril 2019 « modifiant la loi du 25 mars 1964 sur les médicaments en ce qui concerne les indisponibilités de médicaments », introduit par l'ASBL « Association nationale des Grossistes Répartiteurs en Spécialités pharmaceutiques » et autres. Avis Cour constitutionnelle : Mots-Clés : SOINS DE SANTÉ – MODIFICATION DE LA LOI DE 1964 SUR LES MÉDICAMENTS – DISTRIBUTION EN GROS DE MÉDICAMENTS – AUTORISATION – CONDITIONS – LIMITATIONS IMPOSÉES AUX GROSSISTES-RÉPARTITEURS